

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°2023/17

Objet : « Outils et formations scolaires et hors temps scolaire »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Outils et formations scolaires et hors temps scolaire** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Edition d'un support de restitution	1 200.00	LD73	4 500.00
Outils, supports et kits pédagogiques	3 000.00		
Formation des animateurs	300.00		
TOTAL	4 500.00	Total	4 500.00

Article 2

Le Conseil départemental de la Savoie sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

- 7 AVR. 2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

